

RESTAURATION DU DIACONAT PERMANENT AU DIOCÈSE DE ROUYN-NORANDA

Orientations diocésaines

Presqu'au terme de l'Année de la vie consacrée, devant les besoins grandissants de l'Église d'aujourd'hui et l'urgence d'appeler de nouveaux ouvriers pour la mission, nous voulons restaurer l'ordre du diaconat permanent dans notre diocèse.

Il s'agit bien d'une restauration car le diaconat permanent existait déjà au début de la vie de l'Église comme ministère ordonné. La figure du diacre permanent est cependant disparue vers la fin du 6^e siècle pour n'être rétablie qu'au concile Vatican II, il y a cinquante ans. En effet, c'est en octobre 1965 que les Pères du concile Vatican II ont restauré le diaconat comme ministère exercé en permanence dans l'Église universelle. Suite à cette décision, le pape Paul VI, dans son Motu proprio *Sacrum diaconatus ordinem* de 1967, précisait les modalités de cette restauration. L'année suivante, en septembre 1968, la *Conférence des évêques catholiques du Canada* acceptait à son tour le principe du rétablissement du diaconat selon les besoins des Églises locales. Certains diocèses ont rapidement accueilli ce nouveau ministère, ont organisé des programmes de formation et ont ensuite procédé à l'ordination de diacres permanents. D'autres diocèses ont choisi de ne pas en ordonner pour diverses raisons; notre diocèse figure parmi ces derniers.

Toutefois, après plusieurs années de maturation de ce ministère ordonné dans l'Église postconciliaire, les points de repère sont devenus plus précis et nous autorisent maintenant à une avancée. De plus, l'expérience de la plupart des autres diocèses québécois nous tracent de belles avenues qu'il faut considérer avec espérance tout en enrichissant notre discernement. Évidemment, nous tenons aussi compte que le pape François oriente toujours plus l'Église vers sa mission première d'aller vers les autres et de sortir «vers les périphéries existentielles» pour annoncer le message de Jésus et être des témoins nouveaux d'un Royaume toujours en train de s'édifier. Avec les autres ministères, celui du diacre permanent s'inscrit précisément dans cette ligne d'une Église «en sortie».

Au terme d'une longue période de consultation auprès des prêtres, auprès des membres des conseils diocésains et de divers groupes, il a été convenu de procéder à la restauration de ce ministère ordonné dans notre Église, en faisant en sorte que le diaconat permanent soit bien situé en complémentarité avec les autres ministères : celui du prêtre, celui de l'agente ou de l'agent de pastorale, en tenant compte également des nombreux

services exercés par les fidèles laïcs engagés dans les paroisses. Aujourd'hui, nous comprenons mieux cette complémentarité et cette harmonisation des divers ministères dans l'Église.

En restaurant le diaconat permanent chez nous, à compter de maintenant, nous précisons donc diverses orientations qui sont autant de réponses aux questions suivantes : que sont vraiment les diacres permanents, au sein de l'Église? De qui relèvent-ils? Ont-ils un salaire? Est-il vrai qu'ils sont mariés? Quelle formation spécifique leur sera-t-elle offerte? Dans quels secteurs de l'activité pastorale exerceront-ils leur ministère?

Nature du diaconat permanent au sein de l'Église.

D'abord quelques rappels historiques et un retour au vocabulaire originel de l'Église nous aideront à mieux comprendre l'évolution des divers ministères, en particulier celui du diacre permanent.

Dans ses épîtres apostoliques, l'Apôtre Paul identifie trois figures ministérielles importantes liées à la structure de la jeune Église : l'évêque, le prêtre et le diacre.

Le mot évêque traduit le grec *épiscopè* qui veut dire littéralement «gardien» ou «guide». Au concile Vatican II, on a pu préciser la mission de l'évêque qui est triple : annoncer la parole de Dieu, sanctifier le peuple de Dieu principalement par la prière et la célébration des sacrements et enfin guider son Église locale à la manière d'un bon berger.

Quant à l'expression utilisée pour désigner le prêtre, elle a aussi beaucoup évolué au fil des siècles. Du mot grec *presbuteros* ou presbytre qui signifie «ancien» utilisé dans les premiers siècles du christianisme, on est passé dans l'ère moderne aux termes «prêtre» ou encore «pasteur» pour désigner son leadership et sa mission pastorale dans une communauté chrétienne.

Quant au diacre (*diakonos*), il est désigné dans les premières communautés apostoliques pour exercer un service particulier dans l'Église. Essentiellement, il est appelé pour être un *serviteur* du peuple de Dieu dans les services (ou diaconies) de charité tout d'abord, mais aussi de la Parole et de la liturgie. Ces trois domaines de service diaconal constituent son ministère, en accordant une priorité d'engagement auprès des plus démunis et des personnes dans le besoin de même que des personnes les plus éloignées de la foi. C'est pourquoi on précise à juste titre que le diacre permanent se situe «au seuil» ou à la «périphérie» de l'Église. Il cherche normalement à exercer son ministère là où le prêtre ne peut plus être suffisamment présent pour annoncer l'évangile de Jésus.

C'est précisément dans cette ligne que se sont situés les évêques catholiques du Québec, en 1983. Ils souhaitaient clairement que le ministère diaconal soit surtout orienté chez nous vers le service de la charité à l'intérieur de la réalité sociale de chaque milieu, tout en intégrant le service de la parole de Dieu et la célébration de la foi. Même la présence

du diacre auprès du prêtre à l'autel rappelle déjà qu'il n'y a pas d'eucharistie sans le *lavement des pieds*.

Le ministère spécifique des diacres permanents.

Dans un premier temps, comprenons bien que le diacre permanent n'est ni un «miniprêtre», ni un «superlaïc» ou quelqu'un qui pourrait remplacer le prêtre dans le ministère qui est le sien. Le diacre permanent n'est pas non plus en attente d'être ordonné prêtre. Le diacre n'est pas ordonné parce que nous manquons de prêtres. Il s'agit pour lui d'être complémentaire au ministère du prêtre, et non pas le remplacer.

Plus positivement, le diacre permanent est un appelé du Seigneur pour œuvrer au service du peuple de Dieu. Sur le plan vocationnel, sa réponse à l'appel de Dieu a besoin d'être d'abord éclairée dans le discernement avec sa propre famille, avec des délégués de sa communauté d'appartenance, avec son évêque et/ou ses représentants. Cette étape est préalable à toute sa formation et consiste également en un accompagnement spirituel dont la longueur peut varier selon les cheminements.

Tandis que les prêtres ainsi que les agents et les agentes de pastorale sont plutôt centrés sur le *rassemblement* de la communauté, principalement par la Parole de Dieu et les sacrements de l'Église, les diacres pour leur part sont plutôt centrés sur les mouvements de *service* et de *charité*. Ils aident les baptisés et les confirmés à aller vers le monde pour lui porter la Bonne Nouvelle et les aider à être témoins de la présence du Ressuscité au cœur du monde.

Le diacre est ordonné sacramentellement comme *serviteur permanent*, - donc pour le reste de sa vie -, consacré à l'évangélisation dans le cadre d'un *projet diaconal spécifique* qu'il préparera en lien avec son évêque et ses formateurs, au cours de son temps de formation.

«De même que le prêtre signifie de par son ordination le rôle de Jésus Pasteur envoyé à son Église pour la rassembler, le diacre signifie le rôle de Jésus Serviteur qui lava les pieds de ses apôtres le Jeudi Saint et qui accueillait toute personne qui s'approchait de lui pour une bénédiction, une guérison, une consolation. Pour sa part, l'agente ou l'agent de pastorale, mandaté par l'évêque, vit un ministère qui réalise visiblement et dans une fonction stable l'engagement de toute personne baptisée dans sa mission de disciple de Jésus et dans l'édification des communautés chrétiennes».¹

¹ Mgr Jean Gagnon, *Orientations concernant le diaconat comme ministère exercé en permanence dans le diocèse de Gaspé*, 2011, no. 7 [Document diocésain].

La vie des diacres permanents.

L'antique tradition de l'Église permet d'ordonner un homme marié au diaconat permanent. Dans les divers diocèses du Québec et d'ailleurs, s'il y en a quelques-uns qui sont célibataires, la plupart des diacres permanents sont des hommes mariés. Il est important de noter que la vocation de mariage - et de père de famille - reste prioritaire dans la vie d'un diacre permanent : le service qu'il rend à l'Église comme diacre ne doit pas nuire à l'équilibre de son mariage et de sa vie de famille, mais plutôt l'enrichir.

De plus, s'il n'est pas rendu à l'âge de la retraite, le diacre doit s'assurer d'un emploi rémunéré qui le rende autonome sur le plan financier, car il ne reçoit pas de salaire du diocèse ou de son lieu d'insertion pastorale. En ce sens, le diacre permanent est un bénévole, même si son ordination le consacre à un service particulier et permanent.

«On comprendra que le diaconat permanent nécessite un équilibre personnel harmonieux où s'intègrent la santé physique, la santé psychologique et la santé spirituelle. En effet, sa vie doit s'intégrer dans une relation profonde au Christ, le premier diacre, lui qui est venu «non pour être servi, mais pour servir». Un signe de cette relation vivante est son engagement à prier laudes et vêpres – prière du matin et du soir – tous les jours. En s'unissant à la prière de toute l'Église, il revient continuellement au Christ vivant, source de sa vocation et de son ministère». ²

Leur formation spécifique

Les éventuels candidats au diaconat permanent seront invités à suivre un programme de formation théologique et pastorale adaptée pendant trois années, à raison de sept sessions d'une journée par année. Certaines des rencontres nécessitent évidemment la présence des épouses des candidats, s'ils sont mariés.

Au cours de ce temps de formation seront intégrés les rites d'admission et les rites instituant les candidats à divers ministères. L'ordination diaconale ne peut être célébrée qu'à la fin du parcours de formation et nécessite l'accord explicite de l'épouse, si le candidat est marié, et l'appel de l'évêque.

Comme notre région est éloignée des grands centres universitaires de formation théologique et pastorale, nous avons déjà préparé un programme diocésain qui permettra aux candidats de suivre sur place, dans le diocèse, la formation appropriée sans devoir être obligés de s'éloigner de leur famille et de leur communauté pour un temps prolongé..

² Mgr Paul-André Durocher, *Lettre pastorale sur le diaconat permanent*, diocèse de Gatineau, octobre 2013.

Faut-il préciser enfin que la candidature éventuelle d'un diacre permanent sera acceptée après un discernement vocationnel et après consultation de sa communauté d'appartenance et seulement s'il est accrédité par ses engagements antérieurs dans l'une ou l'autre communauté chrétienne.

Après son ordination, le diacre permanent restera soucieux de se donner, périodiquement, des temps de formation continue pour toujours mieux comprendre la culture actuelle et perfectionner son ministère.

Le projet diaconal et les lieux d'insertion.

Le diacre permanent est invité à exercer son ministère dans des secteurs particuliers de la vie de l'Église. Au cours de sa troisième année de formation, le candidat prépare son projet diaconal selon ses intérêts pastoraux et ses aptitudes en tenant compte des besoins actuels de notre Église. Il le fait en relation avec son évêque et ses formateurs.

On se rappelle que le futur diacre prévoira un ministère pastoral situé dans la ligne particulière de la charité, surtout là où l'évangile est encore peu connu et annoncé. Il pourra privilégier par exemple les services pastoraux rendus aux malades, aux familles, aux personnes endeuillées ou dans des domaines de pastorale sociale, ouvrière et humanitaire. Pour notre région, il serait hautement significatif qu'un diacre choisisse de s'investir dans le monde des mineurs et apporter là une présence évangélique toute particulière.

Ce projet diaconal précise toujours le/les lieux d'insertion pastorale où le candidat veut faire porter son attention et son action, après avoir scruté les besoins de l'Église locale.

Outre sa famille, le diacre permanent continue de faire partie d'une communauté paroissiale et agit en étroite relation et collaboration avec les prêtres et les agents et agentes de pastorale de son milieu.

* * * * *

Dans les présentes orientations sur la restauration du diaconat permanent dans notre diocèse, nous avons fort heureusement pu nous appuyer sur les nombreuses expériences réalisées un peu partout dans l'Église depuis de nombreuses années. Les multiples documents publiés sur le sujet à divers niveaux d'Église ont également guidé et encadré notre démarche diocésaine.³

³ Parmi ces documents, notons en particulier les trois sources suivantes :
 - CONGRÉGATION POUR L'ÉDUCATION CATHOLIQUE, *Normes fondamentales pour la formation des diacres permanents*, dans Documentation catholique, 95 (1998), pp. 409-424;
 - CONGRÉGATION POUR LE CLERGÉ, *Directoire pour le ministère et la vie des diacres permanents*, dans Documentation catholique, 95 (1998), pp. 425-447;
 - COMITÉ DES MINISTÈRES, ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU QUÉBEC, *Le diaconat permanent au Québec : avancées, hésitations, prospectives*, Fides, 2006. 46 p.

À notre époque où il nous faut puiser aux divers ministères déjà autorisés dans l'Église et même favoriser l'éclosion de nouveaux ministères, j'estime que notre diocèse doit pouvoir compter sur le service particulier des diacres permanents afin de continuer d'avancer dans les voies de l'évangélisation et de la mission. Notre Église a besoin du ministère des diacres permanents qui sont appelés à se mettre au service de leurs frères et de leurs sœurs à l'exemple du Christ qui est venu nous apprendre les chemins vivifiants du service.

Je formule le souhait que cette ouverture au ministère du diaconat permanent chez nous donnera le goût à d'éventuels candidats de s'ouvrir davantage à l'appel du Christ et de l'Église pour généreusement servir la cause de l'évangélisation.

Donné à Rouyn-Noranda, le huit décembre deux mil quinze, en la fête de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie.

† Dorylas Moreau
évêque de Rouyn-Noranda

Madeleine Dumas, s.c.o.
chancelière